

SCRIPTA

Numéro Scripta : 5958

Auteur(s) : Clarisse, fille de Raoul Travers [particulier]

Bénéficiaire(s) : Les Préaux, Saint-Pierre de Préaux (abbaye)

Genre d'acte : notice

Authenticité : non suspect

Datation : [1136-1146]

Lieu d'émission : Campigny, « ante portam parochiam

Action juridique : donation

Langue du texte : latin

Analyse

Clarisse, fille de Raoul Travers, donne à l'abbaye Saint-Pierre de Préaux la terre qu'elle possédait près du bois de Campigny. Après l'avoir déposée sur l'autel en présence de tous les moines, elle reçoit du moine Raoul dix sous.

Tableau de la tradition

Éditions principales

a. Rouet Dominique, *Le cartulaire de l'abbaye bénédictine de Saint-Pierre-de-Préaux (1034-1227)*, Paris, Éditions du CTHS (Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, section d'Histoire et de Philologie des civilisations médiévales ; série in-8°, 34), 2005, n° A35, p. 42.

Indications

Delisle Léopold, Passy Louis, *Mémoires et notes de M. Auguste Le Prévost pour servir à l'histoire du département de l'Eure*, Évreux, Hérissey, 1862-1869, 3 vol., t. 1, p. 462. Caresme Anatole (Abbé), Charpillon, *Dictionnaire historique de toutes les communes du département de l'Eure*, Les Andelys, Delcroix, 1868-1879, 2 vol., t. 1, p. 646.

Dissertation critique

[...1136-1146].

Sur la datation de cet acte, voir ROUET, *Cartulaire de Saint-Pierre-de-Préaux*, n° A34, p. 41.

Texte établi d'après a

Eodem anno, Clarizia, filia Radulfi Travers, venit Pratellum et terram quam tenebat juxta boscum Campiniaci, presente toto conventu monachorum, supra altare posuit per cereum. Ex hoc facto Radulfus monachus dedit illi decem solidos. Ex parte monachorum : Osbernus, forestarius ; Radulfus, faber ; Ansgotus, filius Alberti. Ex parte mulieris : Willelmus, filius Herbrant (crux).